

Cour Internationale de Justice Climatique

Jugement : Actions contre les responsables des bombes climatiques

Auteur : avocat représentant les Comores pour la partie des plaignants

Madame la présidente, mesdames les juges, l'heure est grave, elle est même gravissime. Les heures de beaucoup de gens sont comptées. Je viens porter ici la voix d'un petit État insulaire. Nous avons, comme le Tuvalu et tant d'autres États, peu de puissance, nous ne sommes pas des puissances économiques, nous ne sommes pas des puissances pétrolières, nous ne sommes encore moins des puissances polluées, mais nous sommes des nations de conviction et de justice. C'est pour cela que nous sommes ici, devant vous, pour que la CIJC rende la justice et ce, sans notion de petit ou grand État sur des crimes climatiques caractérisés que nous dénonçons fermement.

Nous ne sommes pas responsables de cette crise. Pire, nous la subissons, et ce à cause de l'inaction climatique de certaines grandes puissances. Un engagement, ça se tient... L'Arabie Saoudite, la République Populaire de Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Inde, le Mozambique, la Norvège, le Pakistan, la Pologne, la Russie, le Venezuela, l'Australie et le Canada en avaient tous pris un, le 12 décembre 2015 à Paris. Cet engagement, c'était un gage pour un avenir soutenable dans une planète vivable pour tous. Mais ces engagements, nous avons la conviction qu'ils ne vous préoccupent plus.

Qui se permettrait d'accepter le projet Willow, un projet qui permet l'extraction annuelle de plus de 576 millions de barils de pétrole, engendrant ainsi 229 millions de tonnes de CO₂ alors que les accords engagent les grandes puissances à baisser de 50 à 55 % leurs émissions de carbone ? Qui se permettrait de développer des projets massifs dans les énergies fossiles, notamment en ouvrant des centrales à charbon, contrecarrant ainsi ses propres engagements climatiques et allant à l'encontre de l'article 4.1 des accords de Paris ? Qui se permettrait de refuser un accord sur la sortie des énergies fossiles lors de la COP 28, par pur intérêt financier ? Et bien, les États-Unis, la Chine, l'Arabie Saoudite et bien d'autres pays se le permettent encore.

De plus, de grandes multinationales participent activement à cette catastrophe. Les compagnies pétrolières ne sont ici que le sommet de l'iceberg ! Les actions de Total, ou plutôt Total Énergies, depuis leur campagne de greenwashing, notamment celle d'extraction de gaz en Afrique, génèrent plus de 200 millions de tonnes de CO₂ selon son propre rapport environnemental, une véritable aberration environnementale. Néanmoins, certaines entreprises sont plus vicieuses et agissent dans l'ombre, se permettant même de financer à hauteur de 7 milliards des projets de pétrole depuis 2016. Je parle ici de BNP Paribas. 7 milliards pour des projets dévastateurs, c'est beaucoup et c'est trop. 7 milliards, c'est 7 fois le PIB du Tuvalu. 7 milliards, c'est le prix de plus de 2000 éoliennes. Avec 7 milliards, on peut agir pour notre climat...

Madame la présidente, mesdames et messieurs les juges, vous l'aurez compris, les Comores, ainsi que l'ensemble des parties plaignantes, demandent une sanction et des engagements à la hauteur de la gravité des actes commis par des pays ne se préoccupant que de leur avenir économique, ignorant ainsi celui de 1,2 milliard de personnes qui, par leur faute, pourraient bientôt devoir migrer dans VOS pays à l'horizon 2050 selon la Banque mondiale ! Ainsi, les Comores, ainsi que l'ensemble des parties plaignantes, demandent de juger coupables les accusés de manquements continus aux obligations leur incombant au titre de l'Accord de Paris. *Lecture de la suite de l'ordonnance.*

Je vous remercie.